



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2024/11 du 30 janvier 2024

**OBJET : CCAS - ANIMATIONS SENIORS
SORTIE A ARRAS, LE MERCREDI 12 JUIN 2024 : FIXATION DE LA TARIFICATION**

L'an Deux Mil Vingt Quatre le Trente Janvier à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Dix-Huit Janvier, s'est assemblé au Centre social espace Eliane Chouchena sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS : M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
Mme Sylvie ENGUERRAND
M. Pierre-Claude MONNIER
Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATIONS :

M. Esaïe SAGBOHAN à Mme Nathalie CAPBLANC
M. Gilles HEURFIN à M. Pierre-Claude MONNIER
Mme Catherine DUPONT à Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme Pauline SPINAS-BEYDON

ABSENTE :

Mme Yasmina SAIDI

Secrétaire de Séance :

Mme Stéphanie MORGAND, Directrice du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du code

N°2024/11 du 30 janvier 2024

Général des Collectivités Territoriales

Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20240130-DE-11-2024-DE

A.R. du 28/02/2024

Publié le 05/02/2024

Le Président



Bernard JAMET

OBJET : CCAS - ANIMATIONS SENIORS

SORTIE A ARRAS, LE MERCREDI 12 JUIN 2024 : FIXATION DE LA TARIFICATION

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose, chaque année, une sortie à l'attention des seniors Sannoisiens,

Considérant l'intérêt des seniors pour cette action,

Considérant que l'offre de l'Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès de la Ville d'Arras - Pays d'Artois, répond à cette demande puisqu'il propose l'organisation d'une journée à Arras, le mercredi 12 juin 2024,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 6

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 2

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser la sortie seniors proposée à Arras, le **mercredi 12 juin 2024** selon le programme ci-après :

- ❖ Visite de la ville à pied
- ❖ Déjeuner dans un restaurant au centre-ville
- ❖ Visite guidée de la carrière de Wellington

Article 2 : de préciser que la sortie est réalisable pour un maximum de 50 personnes (48 personnes + 2 accompagnateurs) et ce, pour un coût par personne de **69,77 €** intégrant celui du transport en autocar pour un trajet Sannois - Arras - Sannois,

Article 3 : de prévoir le règlement d'un acompte de 50% en amont de la prestation et le règlement du solde une fois le service effectué sur présentation de la facture définitive,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette sortie,

Article 5 : de fixer la participation financière à percevoir à **46 €** pour les personnes imposables et à **22 €** pour les personnes non imposables, le coût différentiel étant à la charge du CCAS,

Article 6 : d'indiquer que le recouvrement de cette participation sera effectué par le régisseur du CCAS,

Article 7 : Dit que les crédits liés à cette dépense sont prévus sur le Budget Primitif 2024 du CCAS.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Bernard JAMET
Maire de Sannois
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



La Secrétaire de séance

Stéphanie MORGAND
Directrice du CCAS